

**M A I R I E**  
de  
**VILLEMOLAQUE**  
66 300

Villemolaque le 11 avril 2014

**PROCES-VERBAL DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

.....  
**Séance du 10 avril 2014**  
.....

Téléphone : 04 68 21 70 72  
Télécopie : 04 68 37 51 29

Nombre de conseillers municipaux élus 15  
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15  
Nombre de conseillers présents 13  
Nombre de procurations 1

**Date de la convocation : 3 avril 2014**

**Présents** : Jean-Marc BENS, Jean-Luc BERGET, Bruno BOTET, Ghislaine FLACHAIRE, Florence GAUDIN, Georges JOURDA, Annie LELAURAIN, Anne-Marie MARCONI, Ghislaine MOLINIER, Jean-Claude PERALBA, Sabine RICHARD, Serge ROCA, Karine TRAINAUD.

**Absents excusés** : Sébastien BAYLET, Joseph GAMARRO

**Absents** :

**Procurations** : Sébastien BAYLET à Jean-Claude PERALBA

**Séance ouverte à** : 20h

**Secrétaire de séance** : Madame FLACHAIRE Ghislaine.

**I- DESIGNATION DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

**Rapporteur** : Jean-Claude PERALBA

Le Maire informe que chaque renouvellement municipal doit s'accompagner du renouvellement des délégués du Conseil Municipal au sein de diverses structures intercommunales. Afin d'assurer ces représentations du conseil Municipal de Villemolaque, les délibérations suivantes sont adoptées.

**1. SIVU**

Sont élus délégués au SIVU des Aspres :

- Monsieur ROCA Serge
- Monsieur BERGET Jean-Luc

**Délibération n°01/2014**

**Adoptée à l'unanimité**

**2. SIVOM DE PONTEILLA**

Sont élus au SIVOM de Ponteilla :

- Messieurs PERALBA Jean-Claude et ROCA Serge (Titulaires)
- Madame MARCONI Anne-Marie et Monsieur BENS Jean-Marc (Suppléants)

**Délibération n°02/2014**

**Adoptée à l'unanimité**

**3. S.M DU BASSIN VERSANT DU REART**

Sont élus au S. M. du BASSIN VERSANT DU REART :

- Messieurs PERALBA Jean-Claude et ROCA Serge (Titulaires)
- Monsieur BOTET Bruno (Suppléant)

**Délibération n°03/2014**

**Adoptée à l'unanimité**

#### 4. **SYDEL**

Sont élus au SYDEL :

- Monsieur ROCA Serge (Titulaire)
- Madame GAUDIN Florence (Suppléante)

**Délibération n°04/2014**  
**Adoptée à l'unanimité**

### **II- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**Rapporteur : Jean-Claude PERALBA**

Le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres pour la passation des marchés publics lancés par la Commune est une commission permanente municipale dont la composition est régie par l'article 22 du code des marchés publics. Elle est composée du maire ou son représentant (Président de la commission), de trois membres du Conseil Municipal ainsi que de trois suppléants. Le Maire demande aux candidats de se constituer en liste et de faire acte de candidature. Une seule liste se présente ; elle est composée de Monsieur ROCA Serge, Monsieur JOURDA Georges, Madame RICHARD Sabine, Monsieur BERGET Jean-Luc, Monsieur BENS Jean-Marc, Monsieur BOTET Bruno.

Sont élus membres de la Commission d'Appel Offres :

Membres Titulaires :

- Monsieur ROCA Serge
- Monsieur JOURDA Georges
- Madame RICHARD Sabine

Membres Suppléants :

- Monsieur BERGET Jean-Luc
- Monsieur BENS Jean-Marc
- Monsieur BOTET Bruno

**Délibération n°05/2014**  
**Adoptée à l'unanimité**

### **III- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

**Rapporteur : Jean-Claude PERALBA**

Le Maire informe que l'article L2122-22 du CGCT prévoit la possibilité au Conseil Municipal de lui déléguer certaines de ses attributions pour la durée du mandat.

Après avoir entendu le Maire, Le Conseil Municipal décide de déléguer les attributions ci-après prévues par le CGCT.

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et lorsque leur montant est inférieur à 120 000 euros HT
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle

**Délibération n°06/2014**  
**Adoptée à l'unanimité**

#### IV- INDEMNITES DES ELUS

**Rapporteur : Jean-Claude PERALBA**

Le Maire informe que les articles L2123-20 et suivants du CGCT mettent en place un régime indemnitaire des élus locaux, et que le montant de ces indemnités est strictement encadré par les articles L2123-23 et L2123-24 de ce même code.

Il rappelle que VILLEMOLAQUE est dans la strate : 1000 à 3499 habitants

Il informe des délégations de fonctions qu'il confie à chaque adjoint.

Le Conseil Municipal fixe les indemnités des élus comme suit :

- Maire : 30.10% de l'indice brut de référence 1015 (soit 70% de l'indemnité maximale en vigueur pour les villes de 1000 à 3499 habitants)
- Adjoint : 11.55% de l'indice brut de référence 1015 (soit 70% de l'indemnité maximale en vigueur pour les villes de 1000 à 3499 habitants)

**Délibération n°07/2014**

**Adoptée à l'unanimité**

#### V- DESIGNATION DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CCAS

**Rapporteur : Jean-Claude PERALBA**

Le rapporteur informe que, en vue de l'installation du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il convient de fixer le nombre de membres (entre 8 et 16). Il précise que la moitié est constituée de membres extérieurs au conseil qui seront nommés par le maire sur proposition des organismes devant y être représentés. Il signale enfin que l'autre moitié doit être désignée par le conseil municipal.

Le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS est fixé à **12**

**Délibération n°08/2014**

**Adoptée à l'unanimité**

Mesdames FLACHAIRE Ghislaine, GAUDIN Florence, LELAURAIN Annie, MARCONI Anne-Marie, MOLINIER Ghislaine, Monsieur ROCA Serge se portent candidats.

Les membres élus, désignés par le Conseil municipal, sont donc :

Mesdames FLACHAIRE Ghislaine, GAUDIN Florence, LELAURAIN Annie, MARCONI Anne-Marie, MOLINIER Ghislaine, Monsieur ROCA Serge

**Délibération n°09/2014**

**Adoptée à l'unanimité**

#### VI- DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

**Rapporteur : Jean-Claude PERALBA**

Le rapporteur informe qu'il convient de désigner le correspondant « Défense ». Serge ROCA se porte candidat.

Serge ROCA est désigné correspondant « Défense ».

**Délibération n°10/2014**

**Adoptée à l'unanimité**

#### QUESTIONS DIVERSES

**Rapporteur : Jean-Claude PERALBA**

##### 1. **Responsabilités attribuées aux adjoints**

Le Maire rappelle les délégations qu'il a confiées à chaque adjoint :

- 1<sup>er</sup> Adjoint - Serge ROCA : Urbanisme, Cimetière et Protocole – Installations Techniques, voies et réseaux. - Économie Locale
- 2<sup>ème</sup> Adjoint - Ghislaine FLACHAIRE : Affaires scolaires et Petite Enfance – Social et Solidarité
- 3<sup>ème</sup> Adjoint - Bruno BOTET : Information et communication – Finances et Fiscalité
- 4<sup>ème</sup> Adjoint – Anne-Marie MARCONI : Administration générale – Vie sociale et associative.

## 2. Désignation des membres des commissions communales

Les commissions communales sont listées par le maire et chaque conseiller présent fait le choix d'intégrer une ou plusieurs commissions.

URBANISME : Jean-Luc BERGET, Annie LELAURAIN, Jean-Marc BENS, Bruno BOTET, Georges JOURDA

FINANCES-ECONOMIE : Anne-Marie MARCONI, Florence GAUDIN, Sabine RICHARD, Bruno BOTET, Georges JOURDA

COMMUNICATION : Anne-Marie MARCONI, Annie LELAURAIN, Ghislaine MOLINIER, Ghislaine FLACHAIRE, Bruno BOTET.

SCOLAIRE : Karine TRAINAUD, Florence GAUDIN, Sabine RICHARD, Ghislaine FLACHAIRE, Bruno BOTET

VIE ASSOCIATIVE ET SOLIDARITE : Karine TRAINAUD, Anne-Marie MARCONI, Florence GAUDIN, Ghislaine MOLINIER, Sabine RICHARD, Ghislaine FLACHAIRE, Georges JOURDA.

TECHNIQUE : Jean-Luc BERGET, Jean-Marc BENS, Georges JOURDA

Le Maire précise que ces commissions ne sont pas figées et qu'elles seront organisées sous la responsabilité de l'adjoint délégué qui sera chargé de les faire vivre et de les animer.

Séance levée à **22h50**

**Le Maire,**

Jean-Claude PERALBA